

## ARRÊTÉ PORTANT SUR LA FERMETURE DU PARKING RUE DES ECOLES

**Madame le Maire de la commune de Scientrier,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2213-2,

**Vu** la demande de l'association « Comité 74 cyclisme »

**Considérant** que pour assurer le bon déroulement de la manifestation sportive « Rando VTT – Gentlman », il est nécessaire d'interdire le stationnement sur le parking de la salle polyvalente

### A R R E T E

**Article 1 :** Aucun véhicule ne devra stationner sur le parking route (Cadastrée ZC-085) du Dimanche 15 Octobre 2023 de 7h00 à 19h00.

**Article 2 :** La signalisation nécessaire à la réglementation de la circulation sera mise en place par le « Comité 74 cyclisme ».

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Reignier,
- Le Centre de Secours Incendie de Étaux (Pays Rochois),
- Le Centre Technique Départementale d'Annemasse à Reignier,
- Monsieur le Président du « Comité 74 cyclisme ».

Fait à Scientrier, le 10 Octobre 2023

Le Maire

Patricia DEAGE

